

PIERRE JARLIER

Depuis 1993 Maire de Saint-Flour

Depuis 1994 Président de la communauté de communes du Pays de Saint-Flour, qui est devenue Saint-Flour communauté en 2017

1998-2015 Sénateur du Cantal, membre de la commission des lois puis de la commission des finances

2002-2004 Président de l'Association nationale des élus de la montagne (Anem)

Depuis 2008 Président de l'Association des maires du Cantal

Depuis 2014 1^{er} vice-président délégué de l'Association des petites villes de France (APVF)

Depuis 2011 Vice-président de l'AMF, président de la commission Aménagement, urbanisme et habitat de l'AMF

« Il faut bâtir une ruralité connectée aux secteurs urbains »

Pierre Jarlier, président de la commission Aménagement, urbanisme et habitat de l'AMF, détaille les enjeux de la mission sur la réciprocité des territoires dont il rendra les conclusions avant l'été.



d'aspirer l'essentiel de la croissance ?

C'est une réalité, les métropoles concentrent une grande partie de la richesse d'un territoire. Elles ont néanmoins une relation d'interdépendance avec les espaces périurbains et ruraux qui les entourent. Certains de ces territoires sont les bases-arrières des métropoles, ils accueillent souvent des activités logistiques, sont pourvoyeurs de ressources (productions agricoles, foncier...) pour les villes,

Quel est l'objectif de votre mission ?

Le bureau de l'AMF a confié à Wilfried Schwartz, maire de La Riche, et moi une mission sur les complémentarités qui pourraient être mises en œuvre entre les métropoles, les agglomérations, les espaces périurbains et ruraux. Ce sujet est crucial : il s'agit d'identifier des pistes pour bâtir le socle d'une nouvelle politique d'aménagement du territoire qui reposera sur une synergie entre des espaces que l'on a trop tendance à opposer aujourd'hui. **Les métropoles ne risquent-elles pas**

accueillent les habitants qui y travaillent et sont demandeurs de logements, de services et de qualité de vie. Or, les élus de ces territoires périphériques n'ont pas les moyens de répondre à ces attentes. Ils ont le sentiment que l'histoire du développement local s'écrit sans eux, faute de soutiens suffisants de la part des pouvoirs publics. Une nouvelle approche doit être privilégiée si l'on veut éviter une fracture territoriale majeure.

Quelle serait cette nouvelle approche ?

Celle de la complémentarité et de

la réciprocité entre les territoires qui, seuls, permettront de juguler une bipolarisation de la France entre des zones urbaines riches – qui le sont d'ailleurs un peu moins en ces temps de baisse des dotations de l'État – et des territoires pauvres qui, eux, agonisent déjà ! Les régions, les intercommunalités et les communes – qui demeurent le cœur de notre organisation territoriale – doivent établir un diagnostic partagé des forces et faiblesses de leur territoire et bâtir un pacte de développement et de solidarité financière.

Comment concrétiser

ces engagements ?

L'égalité territoriale doit être au cœur des pactes métropolitains, d'une part, et, d'autre part, des schémas régionaux d'aménagement et de développement (SRDEII et SRADDET). C'est ensuite dans le SCOT que cette stratégie d'équilibre doit se concrétiser. Il faut réaliser un travail très fin de maillage entre tous ces territoires pour aboutir à une juste redistribution des richesses et à un développement territorial équitable dans tous les domaines : l'activité économique, la santé, le numérique, les mobilités, les services de proximité.

La mission fera-t-elle des propositions ?

Notre rapport posera un certain nombre de principes pour un

aménagement du territoire équilibré et relatera les bonnes pratiques des élus. Nous effectuons des visites de terrain et procédons à des auditions qui nous permettent de détecter ces bonnes pratiques. Nous rendrons le rapport avant l'été. La nouvelle politique d'aménagement du territoire doit reposer sur la mise en place de nouveaux outils de coopération, comme les contrats de réciprocité actuellement expérimentés dans quelques régions. Elle sera efficace si les élus procèdent à une véritable mutualisation des moyens dont disposent les collectivités.

Quel doit être le rôle de l'État ?

Dans notre République de plus en plus décentralisée, l'État doit conserver un rôle fort de régulateur en organisant la solidarité interterritoriale sur le plan financier : assurer une répartition équilibrée des moyens affectés aux métropoles avec ceux des secteurs ruraux en prenant mieux en compte la fragilité des territoires, ce qui n'est pas suffisamment le cas aujourd'hui. Ne ratons pas ce rendez-vous car la ruralité est une richesse pour l'avenir et peut répondre à des attentes profondes de la société. Mais elle est en danger et il faut donc la préserver et la conforter. Il faut bâtir une ruralité connectée aux secteurs urbains.

Propos recueillis par **Xavier BRIVET**